44e ANNÉE. — N° 17

MERCREDI 10 FÉVRIER 1904.

5c. Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | **L. BONNET, Rédacteur en chef**

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces **judiciaires et légales** peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

ACTUALITÉS

Le conflit Russo-Japonais

Les relations diplomatiques sont rompues entre la Russie et le Japon. C'est la guerre inévitable avec son long cortège de deuils

Dans quelques jours, cette semaine peut-être, le canon tonnera dans les mers et sur les côtes du Pacifique.

Il est profondément regrettable que les deux Empires en viennent ainsi aux mains et le monde civilisé devrait encore tout tenter pour éviter à tout prix ce terrible fléau.

Quel sera le rôle de la France, alliée de la Russie, dans ce conflit ?

On nous a laissé entendre que dans le pacte franco-russe il ne s'agit que d'une alliance défensive, mais c'est tout ce que nous en savons.

Or, d'après le communiqué aux puissances c'est le Japon qui a rompu les relations en rappelant son ministre de St-Pétersbourg. C'est donc le Japon qui déclare la guerre et en vertu de notre traité d'alliance *défensive* avec la Russie allons-nous être obligés de partir en guerre ?

Si le Japon attaque seul, nous ne le pensons pas ; la guerre sera localisée entre les deux puissances ; mais si le Japon était soutenu par la Chine et cela est possible, ou par l'Angleterre, *ce qui n'est pas probable*, serions-nous obligés de mobiliser ?

Nous ne saurions répondre à cette question si grosse de conséquences, car, en effet, jusqu'ici l'intérêt et la sûreté de l'Etat n'ont pas permis de publier les conditions générales de l'alliance.

L'article 9 de la Constitution de 1875 stipule : « Le Président de la République ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment préalable des deux Chambres. » Mais supposons que le ministre des affaires étrangères vienne dire aux deux Chambres : « Notre alliée la Russie est attaquée, d'après un traité d'alliance défensive que nous avons conclu avec elle nous sommes obligés de la défendre les armes à la main. Deux Présidents de la République et de nombreux ministres ont engagé la signature de la France ; allez-vous, députés et sénateurs, violer la parole que nous avons donnée au nom du gouvernement de la République française ? Si le ministre tenait un tel langage il serait bien difficile à la majorité des deux Chambres de ne pas ratifier les engagements du pouvoir exécutif.

Nous espérons bien que la gravité des événements ne nous obligera pas en arriver là et nous souhaitons tout d'abord que le conflit russo-japonnais, puisse encore être évité.

* * *

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur rappelant quelques renseignements sur le Japon :

Le Japon est formé par un archipel comprenant les îles Kouriles, les îles Yeso, Nippon, Sikok, Kiou-Siou et l'archipel des îles Liéou-Kiéou. Il réunit ainsi tous les climats et ses îles échelonnées sur le même méridien lui donnent les produits des contrées du Nord et ceux des contrées tropicales.

Les îles Kouriles et Yéso rappellent la Norvège et l'Ecosse avec leurs brouillards, leurs frimas et leurs sapins ; l'île Nippon rappelle la France avec les productions des pays tempérés : le blé, la vigne, le mûrier, le tabac. Le riz et le thé couvrent le sol d'admirables cultures. Dans les îles du sud croissent l'oranger la canne à sucre et le palmier.

Il y a d'immenses ressources forestières et d'importantes ressources minérales (gisements houillers, fer, cuivre). Partout le sol est admirablement cultivé, la science de l'irrigation y est poussée jusqu'à la perfection. Les Chinois ont donné au Japon leur religion, le bouddisme, leurs costumes, leurs habitudes. Mais le Japonais est vif, imaginatif, impatient de s'assimiler les sciences et les choses de l'Occident tandis que le Chinois est plus vicieux, tenace et obstiné dans sa routine.

Les maisons au Japon, sont faites de bambous légers et n'ont pour murs que des cloisons de papier qu'on lève et abaisse à volonté. Chaque ville a ses bains publics. Le Japonais qui est expansif raffole de théâtre.

La capitale du Japon est *Tokio* résidence de l'empereur (Mikado). Tokio a 1 million d'habitants et domine une baie superbe. La plus grande propreté règne dans les rues.

Yokohama qui a 180.000 habitants est la ville européenne et date de 1858. *Kioto* l'ancienne capitale, a 800.000 habitants et renferme des milliers de temples. C'est la capitale religieuse.

Jean DULOT.

Chambre des Députés

Séance du 9 février 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Un projet portant règlement définitif du budget spécial de l'Algérie pour l'exercice 1901 est voté.

M. Ferrette a adressé au gouvernement une demande d'interpellation sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour la protection des intérêts français dans la cession faite par la compagnie du canal de Panama aux Etats-Unis. La date de cette interpellation sera fixée ultérieurement.

La Chambre reprend la discussion du projet de loi portant sur la réforme des justices de paix.

L'article 22 détermine les conditions de capacité qui seront à l'avenir exigées des juges de paix : en outre, des licenciés en droit et de ceux qui justifient d'un stage dans des études d'avoué et de notaire, pourront être nommés juges de paix ceux qui auront le certificat de capacité en droit ; les maires, les adjoints peuvent être nommés en dehors du canton où ils exerceront leurs fonctions.

Nul ne pourra être juge de paix avant 27 ans et la limite d'âge pour la retraite est fixée à 70 ans. Le juge de paix est inéligible dans son ressort, à la délégation sénatoriale.

L'article 22 est voté.

Et la séance est levée.

Brève et dernière Réponse

A la suite de la polémique qui a eu lieu entre MM. Delpech, sénateur, et Charbonnel, directeur de la *Raison*, M. Delpech ne pouvant obtenir réparation des accusations portées contre lui, adresse aux journaux la lettre suivante :

J'ai été accusé d'avoir trafiqué de mon mandat et de m'être vendu aux banquiers de la Coulisse. J'ai dit, à ce sujet, tout ce que j'avais à dire.

L'accusateur s'est vanté d'avoir des preuves. Invité à les produire devant un jury d'honneur où j'étais représenté par deux honorables collègues MM. Desmons et Petitjean, il s'y est refusé sous de futiles prétextes.

D'abord, les preuves se trouvaient sous scellés. Puis, l'accusateur s'est réfugié derrière des amis qui lui auraient conseillé de ne pas répondre à mon appel. Il me reproche encore de fuir la lumière !

Je laisse aux honnêtes gens de tous les partis le soin de juger mon calomniateur, et, si jamais ce jury était accepté, je demanderais qu'on y fasse figurer un parlementaire pris parmi nos adversaires.

Les attaques dont je suis l'objet ayant été produites par toute la presse ennemie, je m'adresse à la probité des publicistes de tous les partis et je leur demande d'insérer dans leurs journaux cette dernière réponse.

DELPECH,
Sénateur de l'Ariège.

Rupture Russo-Japonaise

Le *Messager du Gouvernement* publie la dépêche-circulaire suivante du 6 courant, adressée par le comte Lamsdorff, aux représentants de la Russie, à l'étranger :

Par ordre de son gouvernement, le ministre du Japon a remis à la Cour Impériale une note portant à la connaissance du Gouvernement Impérial la décision prise par le Japon de cesser toutes négociations et de rappeler de St-Pétersbourg le ministre et tout le personnel de la légation japonaise.

A la suite de cette déclaration, il a plu à Sa Majesté l'Empereur d'ordonner que le ministre de Russie à Tokio et tout le personnel de la mission impériale, quittent immédiatement la capitale du Japon.

Une telle façon d'agir de la part du gouvernement de Tokio, qui n'a pas même attendu l'arrivée de la réponse du Gouvernement Impérial, envoyée ces jours-ci, fait retomber sur le Japon toute la responsabilité des conséquences pouvant résulter de la rupture des relations diplomatiques entre les deux Empires.

Comte LAMSDORFF.

* * *

Les Points litigieux

Le *Daily Graphic*, de Londres, donne un résumé des négociations, disant que le Japon a, en somme, proposé cinq choses à la Russie au mois d'octobre dernier : 1. Reconnaissance mutuelle de l'indépendance et de l'intégrité de la Chine et de la Corée ; 2. prépondérance économique et financière du Japon à Séoul ; 3. désintéressement économique de la Russie en Corée ; 4. droit d'intervention armée, mais transitoire, du Japon en Corée ; 5. engagement japonais de ne pas fortifier les ports coréens du Sud.

La Russie répond en novembre, supprimant l'article premier et ajoutant au cinquième point la proposition d'une zone neutre au Nord de la Corée.

Le Japon, en décembre, maintient son projet primitif. La Russie, le 6 janvier, envoie une note conciliante et amicale, mais renouvelle ses propositions de novembre. Le Japon refuse de nouveau le 13 janvier. Enfin, le 6 février, nouvelle note conciliante et amicale de la Russie, mais pas de transaction sur l'article premier. C'est, en somme, ce point qui serait cause de la guerre, si elle éclatait.

INFORMATIONS

Election sénatoriale

Une élection sénatoriale a eu lieu dimanche dans la Haute-Saône.

Inscrits, 864. Ont obtenu :

MM. Genoux-Prachée, radical 472 voix (élu) ; Colle, républicain 359 ; Desgrez, libéral, 25 ; Hezard, socialiste, 1.

Il s'agissait de remplacer M. Signard, républicain décédé

M. Signard député non réélu en 1902, avait été nommé sénateur a une élection partielle, le 24 mai 1903, en remplacement de M. Bontemps, sénateur radical, décédé.

M. Signard obtint à cette époque 446 voix contre 395 à M. Fachard, ancien député nationaliste, sur 864 votants.

M. Loubet en Italie

Le voyage de M. Loubet en Italie n'est pas absolument fixé quant à la date définitive. Il est seulement certain que ce sera pour le milieu d'avril. Les fêtes dureront trois jours. Le président ne visitera que Rome. D'autres villes ont formé des comités en vue de faire des démarches pour obtenir la visite de M. Loubet. Les diplomates des deux pays se sont mis d'accord pour opposer un refus à toutes les demandes. A l'aller et au retour, le président ira directement de Paris à Rome en chemin de fer.

Le sort de la « Vienne »

Le port de Cherbourg est le port comptable de la *Vienne* et, à ce titre, le ministre de la marine a adressé au vice-amiral préfet maritime la dépêche suivante :

Monsieur le vice-amiral,

Comme vous le savez, les plus actives recherches faites par le *Galilée* et le *Guichen* n'ayant permis jusqu'à ce jour de découvrir aucune trace de la *Vienne* et, en raison de la date déjà éloignée de son départ de Rochefort, il ne semble malheureusement plus possible de conserver l'espoir de retrouver désormais ce transport ou son équipige.

Je vous prie en conséquence de donner des ordres pour que les familles des officiers et marins soient prévenues de cette disparition avec le plus de ménagements possible.

Vous voudrez bien, par la même communication, les faire informer que, pour marquer la sollicitude du gouvernement à leur égard, j'ai décidé, dans l'intérêt des familles frappées par la catastrophe, de nommer au grade supérieur, dans toute la limite où la loi me le permet, l'état-major et l'équipage de la *Vienne*, à dater du 9 décembre 1903, veille du départ de Rochefort.

Cette décision permettra d'améliorer le taux de la solde, qui conformément à l'article 19 du décret du 20 juillet 1895, reste acquise pendant six mois à tout le personnel présent à bord, à compter de la date des dernières nouvelles, et en même temps, le taux de la pension à laquelle peuvent prétendre les veuves et les orphelins mineurs des disparus.

La promotion au grade supérieur du lieutenant de vaisseau Babier, qui commandait la *Vienne*, et l'enseigne Quencez, qui en était l'officier en second, a paru hier matin au *Journal officiel*

Les Associations de la Presse

Le comité général des Associations de la presse française a tenu samedi sa réunion annuelle au Grand-Hôtel, sous la présidence de M. Jean Dupuy.

Il a entendu et approuvé le rapport de son secrétaire général, M. Lucien-Victor Meunier, auquel il a adressé l'expression de ses regrets de lui voir abandonner ces fonctions et l'a nommé, à l'unanimité, secrétaire général honoraire.

Après examen et approbation des comptes, le comité s'est occupé des diverses questions intéressant la presse. Puis il a procédé au renouvellement de son bureau, qui se trouve ainsi constitué pour l'année 1904 :

Président : M. Jean Dupuy.

Vice-présidents : MM. A. Ranc, Alfred Mézières, Gustave Dubar, Paul de Cassagnac, Joseph de Godlewski Ernest Merson.

Secrétaire général : M. Ferdinand Réal.

Secrétaires : MM. de Nalèche, Mario Sermet, Abel Tardiveau, Edmond Robert.

Trésorier : M. Robert Charlie.

Le dimanche des soldats

Le général André vient d'adresser aux chefs de corps une circulaire d'après laquelle les soldats devront être libres le dimanche, depuis le réveil jusqu'au soir à l'heure de l'appel. Tous les soldats auront leur permission du dimanche sans qu'il soit nécessaire de la demander. Seuls, les soldats de garde et les punis resteront à la caserne, mais il n'y aura plus de corvées le dimanche.

Le rendement des impôts

Le chiffre total du rendement des impôts indirects et monopoles de l'Etat pour le mois de janvier 1904 s'élève à la somme de 243,745,800 francs, accusant ainsi une plus-value de 12,428,800 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 163,700 francs par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Duel

Une rencontre à l'épée a eu lieu hier matin, à dix heures, dans un établissement du Champ-de-Mars, entre MM. Jacques Delpech, fils du sénateur de l'Ariège, et M. de Becourt, secrétaire de la rédaction de *la Raison*. A la douzième reprise, M. de Becourt a été atteint d'une blessure légère à l'avant-bras droit. Les témoins étaient : Pour M. Delpech : M. Knight, sénateur, et le docteur Martin, ancien sénateur ; Pour M. de Becourt : MM. Pouzier Dorcières et Lacoste. Les adversaires ne se sont pas réconciliés sur le terrain. M. Delpech père, assistait à la rencontre.

Les grandes Vacances

Dans l'enquête ouverte au ministère de l'instruction publique, les familles se sont prononcées à une assez forte majorité pour l'avancement des vacances au 15 juillet, avec la date de rentrée au 15 septembre.

Les régions du Midi, de l'Est, du Nord et l'Académie de Paris se sont prononcées dans ce sens. Par contre, le Centre de la France et une partie de l'Ouest opinent pour le maintien du *statu quo*, d'accord avec la majorité des professeurs.

Les manœuvres d'infanterie

Le lieutenant-colonel Fumet, sous-directeur des études à l'Ecole supérieure de guerre, ancien commandant breveté à l'état-major du 17e corps d'armée, vient de publier une brochure bien d'actualité et fort remarquable sur « la simplification des régiments de manœuvres de l'Infanterie ».

L'auteur estime qu'à la réduction du service militaire projetée, doit nécessairement correspondre la simplication des formations anciennes. C'est de la logique excellente, et il conclut en disant que son système « permettrait de réduire sans danger les périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux en écartant toutes les inquiétudes que pourrait faire naître l'adoption du service de deux ans.

Petites Nouvelles

A Dunkerque, en déménageant le taudis d'une vieille mendiante à laquelle son propriétaire avait donné congé, on a trouvé une somme de 50.000 fr. en argent monnayé. Un baril était rempli de sous.

— On annonce que le général Garibaldi aurait commandé 10.000 chemises rouges et bérets et ferait des enrôlements dans divers centres de l'Italie en vue d'une expédition qui s'embarquerait prochainement pour les Balkans.

— Le Cercle national de Bordeaux a, dans ses salons, inauguré samedi soir le buste de M. Raynal, ancien sénateur de la Gironde.

— M. Millerand, ancien ministre du commerce a fait dimanche une conférence a Angoulême. Il a exposé le progrès et l'action du parti socialiste et a notammeni insisté sur les réformes ouvrières qui restent à accomplir.

— Dimanche, M. Trouillot, ministre du commerce, s'est rendu à Lyon et M. Doumergue, ministre des colonies au Hâvre.

— Le ministre de la guerre a décidé, d'après *la France militaire*, que les fréquentations des cercles et autres centres de réunions ayant un caractère confessionnel seraient, désormais, interdits aux militaires.

— Un immense incendie a éclaté à Baltimore : la ville est en partie détruite ; les dégâts s'élèvent à plus de 200 millions.

REVUE DE LA PRESSE

De la *Dépêche* au sujet du conflit russo-japonais :

Tout nous permet de croire que la Russie sortira de ce duel finalement victorieuse. C'est l'avis des techniciens et l'espoir des diplomates. Il faut pourtant envisager l'hypothèse contraire. Le Japon n'est pas moins fier de la gloire de ses armes que de sa gloire artistique. Il est essentiellement une nation militante. Son outillage guerrier n'est nullement négligeable. Son samouraï est un rude petit soldat. Il a devant la mort l'indifférence de tout bon oriental. Ses généraux sont jeunes, à la fois d'esprit alerte et expérimenté. Bref la lutte sera chaude.

De l'*Action :*

Les préoccupations de la lutte imminente entre le Japon et la Russie, pour si intéressantes qu'elles soient, ne nous détournent point de notre but. Sans doute, on pourra chercher à cette guerre des raisons d'ordre ethnique ou économique, mais nous savons que tous les conflits entre nations, engendrant cet acte de barbarie civilisée qui s'appelle la guerre, ont leurs causes réelles dans la rapacité capitaliste qui asservit l'humanité des temps modernes.

De la *Petite Gironde :*

Il ressort de l'examen attentif des négociations poursuivies en ces derniers temps, que le gouvernement anglais a loyalement fait tous ses efforts pour détourner le Japon de la suprême folie à laquelle il paraît résolu. L'affirmation qu'un engagement réciproque de conserver la neutralité aurait été pris par la France et l'Angleterre prend d'heure en heure plus de consistance, et il nous revient de source autorisée que M. Delcassé n'aurait ajourné sa réponse à M. Denys Cochin que pour la faire coïncider avec une déclaration identique qui serait faite au Parlement britannique.

De la *Petite République :*

Aujourd'hui, les Japonais ont perdu leurs chances de succès. Ils remporteront peut-être des avantages sur mer. Ils n'expulseront pas les Russes de Mandchourie. C'est donc en pure perte qu'ils sacrifieront leurs soldats et leur argent.

Du *Rappel :*

L'essentiel, si le conflit ne peut plus être évité par les suprêmes démarches officieuses que, nous en sommes convaincu, les gouvernements amis des adversaires tentent en ce moment, l'essentiel, disons-nous, est que la lutte reste circonscrite entre la Russie et le Japon.

Du *Journal :*

Nos société modernes, passionnées pour les concurrences économiques, pour les luttes pacifiques, éprouvent une répugnance nullement désintéressée, mais très réelle pour la guerre ; celui qui l'a déchainée a peu de chance d'acquérir leurs sympathies. Mais l'agresseur, odieux quand il est le plus fort, prête quelque peu au ridicule quand il est le plus faible. Le Japon aura peut-être à regretter de l'avoir oublié. Il a perdu un des meilleurs atouts de son jeu.

Revue de la Presse locale

Sous le titre de « Cruelle réminiscence », le *Réformateur* relate le séjour à Paris du prince Louis-Napoléon et indique les cruels souvenirs que rappellent un tel nom.

Les Parisiens ont été visités ces jours derniers par un Bonaparte, du nom de Louis-Napoléon, devenu général dans l'armée Russe.

Cette apparition dans Paris, n'a produit, nous a-t-on dit, le plus léger émoi, pas même chez ceux qui ont subi le siège. Il a été traité comme il le méritait, avec l'indifférence qu'elle accorde à un visiteur quelconque étranger.

Pourtant elle rappelle en nous des souvenirs dont nous dirons un mot. Que nos lecteurs veuillent bien nous pardonner cette faiblesse. Ce nom, Napoléon, a fait revivre dans notre esprit cette époque néfaste où Napoléon III voulut, pour consolider sa dynastie ébranlée et être agréable à la comtesse de Téba, déclarer la guerre à l'Allemagne.

Dans l'*Union Républicaine*, M. Marmiesse réclame la nomination des experts de tabac par les planteurs, auxquels il conseille de s'unir s'ils veulent que leurs droits ne soient pas méconnus.

Une fois unis, associés, ils seront forts pour dire à l'Etat : *Le tabac a poussé grâce à notre travail ; donc, il nous appartient. Si vous le voulez, eh ! bien, payez-le à sa valeur, sinon, nous gardons notre récolte.*

Que les planteurs le sachent bien. Du jour où ils agiront et parleront ainsi, l'Etat capitulera sur tous les points.

On sait qu'il est question de donner à une rue de Cahors, le nom d'Emile Zola ; le *Quercynois* ne voudrait pas voir glorifiée par Cahors, la mémoire du grand écrivain qui ne serait « qu'un mépriseur et empoisonneur des foules ».

C'est Vindex qui le dit.

Dans la *Défense*, M. l'abbé J. C. Viguié s'indigne contre l'arrestation du curé de Bretenoux. C'est un coup monté, dit-il, imaginé par la franc-maçonnerie...

Un prêtre vous gêne, accusez-le d'attentats à la pudeur sur des enfants du catéchisme. Trouvez des témoins : c'est relativement facile. Dénoncez-le à la Justice qui l'arrêtera immédiatement et le jettera préventivement en prison. Après cela, advienne que pourra. En attendant, vous serez débarrassé de lui, et ce qui est mieux encore, vous l'aurez déshonoré.

CHRONIQUE LOCALE

Votes de nos députés

Sur l'ordre du jour de MM. Aldy, Lafferre et Sarraut (interpellation relative aux grèves du Midi), les voix de nos députés se sont réparties de la façon suivante :

Pour : MM. Rey et Vival.
M. Lachièze s'est abstenu.

Conseil de revision

Voici l'itinéraire des opérations du Conseil de revision qui auront lieu dans le département du Lot pour l'année 1904.

Samedi	12 Mars,	étrangers, 2 h.
Lundi,	14 —	St-Géry, 2 h. 1/2.
Mardi,	15 —	Lauzès, 2 h. 1/2.
Mercredi.	16 —	Catus, 2 h.
Jeudi,	17 —	Cahors (nord), 10 h.
Vendredi	18 —	id. (sud), 10 h.
Samedi,	19 —	Lalbenque, 2 h.
Lundi,	21 —	Castelnau, 2 h.
Mardi,	22 —	Limogne, 2 h.
Mercredi	23 —	Montcuq, 2 h.
Jeudi,	24 —	Cazals, 10 h.
Vendredi	25 —	Luzech, 1 h. 3/4.
Samedi,	26 —	Puy-l'Evêque, 2 h.
Lundi,	18 avril,	Gourdon, 1 h.
Mardi,	19 —	Salviac, 9 h.
Mercredi,	20 —	Payrac, 2 h. 1/2.
Jeudi,	21 —	St-Germain, id.
Vendredi	22 —	Lab.-Murat, 9 h.
Lundi,	25 —	Bretenoux, 1 h.
Mardi,	26 —	Vayrac, 2 h. 1/2.
Mercredi,	27 —	Martel, 9 h.
Jeudi,	28 —	Gramat, 2 h.
Vendredi	29 —	Souillac, 9 h.
Samedi,	30 —	Cajarc, 3 h.
Lundi,	2 mai,	Figeac (est), 2 h.
Mardi,	3 —	Livernon, 2 h. 1/2.
Mercredi,	4 —	Latronquière, 10 h.
Jeudi,	5 —	St-Céré, 9 h.
Vendredi,	6 —	Lacap.-Mar., 9 h.
Samedi,	7 —	Figeac (ouest), 8 h.
Mardi,	24 —	Clôture des listes, 2 h.

CAHORS

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, section de Cahors, se sont réunis en assemblée générale le dimanche 7 février, à 10 heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Se font excuser, MM. Costes, président, Bourgeois, E. Pagès, Ladoux, Mme Cahier.

Vingt-quatre membres sont présents. M. Mazure préside.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

On approuve la gestion de M. Rigal, trésorier.

Le Président propose de porter à l'ordre du jour de la prochaine séance, qui aura lieu dans le courant de mars, le renouvellement du bureau.

Il en est ainsi décidé.

Après discussion, il est convenu :

1° Que chaque année, à la première séance de janvier, pareilles élections auront lieu ;

2° Que les membres présents pourront voter pour les membres absents à la condition d'être porteurs d'une procuration écrite, datée et signée. Il est spécifié que ce procédé n'aura son effet que pour l'élection du Bureau.

— Après vote au bulletin secret, une admission est prononcée par 21 voix sur 22 votants.

— Cinq autres demandes sont déposées sur le bureau. On statuera sur elles à la prochaine séance.

— M. Ozanne est chargé de faire, à la réunion du mois de mars, une causerie sur la question arménienne, à propos de l'envoi, à la Section, du journal *Pro Armenia*.

— M. Mazières est désigné pour organiser, avec les délégués de divers groupes républicains, la conférence Viviani.

— La Section s'occupe enfin du différend Dejean-Guieysse ; après une discussion très animée, l'ordre du jour suivant, proposé par M. Coueslant, est adopté par 14 voix contre 10 :

« La Section de Cahors, saisie du différend Dejean-Guieysse, après avoir sollicité des deux parties les documents nécessaires pour s'éclairer,

» Regrette de constater que M. Dejean, seul, ait répondu aux demandes de renseignements, et que M. Guieysse s'en soit remis aux communiqués du Comité Central ; semblant ainsi donner un certain fondement aux accusations portées contre lui ;

» Et est d'avis qu'il est nécessaire qu'un débat contradictoire soit provoqué devant le Comité central, attendu que de ce débat contradictoire seulement sortiraient les éléments nécessaires aux sections pour qu'elles puissent statuer en connaissance de cause. »

La séance est levée à midi.

Au lycée Gambetta

Sont promus de la 4e à la 3e classe :

MM. Pradel, professeur de 6e,
Roubaud, professeur de dessin.

de la 5e à la 4e classe :

MM. Ollier, professeur de mathématiques.
Brunet, professeur d'Anglais.

de la 4e à la 3e classe :

MM. Bertrand, Delbos, Mourgues, répétiteurs.

et de la 5e à la 4e classe :

M. Studler, répétiteur faisant fonction de surveillant général.

Toutes nos félicitations.

Conférences de la Mairie

Demain soir mercredi 10 février, M. Aillet, professeur de philosophie au Lycée Gambetta, fera dans la salle du conseil municipal de Cahors, une conférence publique :

Sujet de la conférence : *Quelques pièces du théâtre d'Ibsen*.

La première conférence sera consacrée au drame social intitulé : *Un Ennemi du peuple*.

Au 7e

On sait qu'il est organisé un concours de marche, auquel sont invités à prendre part des militaires de tous les régiments de France.

Le 7e de ligne sera représenté à ce concours par quelques uns de ses hommes dont voici les noms :

Cabantous, Laniné, Dispans, Brigasseau, Mauvoin, Mechin, Lavallée, Lavernhes, Gire, Lapasque, Bachère, Baudel, Gaudin, Vignes, Gourgues, Aubry, Marty, Planques, Gardet, Gourbeau, Barbié, Prignac, Pons.

Dernière heure

EN EXTRÊME ORIENT

La Guerre inévitable

De notre Correspondant parisien.

Paris, 9 février, 11 h. 15, matin.

On annonce officiellement de Saint-Pétersbourg que la nuit dernière des torpilleurs japonais essayèrent de faire sauter les vaisseaux russes qui étaient en rade extérieure de Port Arthur.

Les cuirassés « Retvisan », « Tzarewitch » et le croiseur « Pallada » sont endommagés.

On ne connaît pas encore l'importance des dégâts.

HAVAS.

***

La gravité de cette nouvelle n'échappera à personne, c'est sans aucun doute le premier acte d'une guerre désormais inévitable.

Concert de l' « Orphéon »

Ce Concert comptera certainement parmi les meilleurs que nous donna l'Orphéon, si l'on admet surtout qu'il n'est pas de chose plus difficile que de contenter tout le monde... et son père ! Aussi, tant dans le programme que parmi les auditeurs, il faut faire plusieurs parts.

Deux chœurs d'orphéon, deux numéros de comique, l'audition d'un flûtiste de talent, et enfin celle de l'excellent Quatuor Bruxellois, voilà de quoi satisfaire tout le monde et... la caisse.

Pour les auditeurs, ils s'échelonnent sur les diverses parties du programme en prenant pour base le Quatuor vocal.

Il y a d'abord ceux qui se firent un régal de l'audition de ce délicieux ensemble, ceux ensuite qui admirèrent sans se rendre un compte très exact (ceux là sont les plus intéressants, ils se rendront tout à fait compte un jour, si on leur en fournit les moyens) ; pour les autres, n'en parlons pas, ce sont ceux qui, pendant le concert, au mépris des convenances dues aux artistes et à leurs voisins, ouvrent et ferment les portes, racontent des histoires à leur prochain et lâchent toutes les écluses de leur coryza.

Est-ce à dire que le succès a été mitigé ? Certes, non, puisque ceux qui étaient allés au Concert pour entendre les charmeurs qu'on leur avait annoncés n'ont pas été déçus et l'ont prouvé par leurs bravos.

Le programme du Quatuor Bruxellois allait de petites œuvres de maîtres obscurs, pour les non initiés, du XVIe siècle, qui entenaient la tradition de la musique religieuse, tradition qu'ils avaient transportée dans le profane, à Brahms, qui, de nos jours, en a fait revivre la forme charmante, en en modernisant le style et en lui donnant en outre son cachet symbolique : et entre temps, nous entendons quatre chansons de jeunes filles de Schumann, où nous trouvons le reflet de l'être intime du maître toujours hanté d'un vague au-delà.

Il faut rendre à M. Wagner (un nom lourd à porter pour un musicien) les hommages qui lui sont dûs pour la façon beaucoup plus que convenable avec laquelle il a tenu le piano d'accompagnement. La Commission de l'Orphéon réclame seulement l'indulgence..... pour le mauvais instrument qui lui était confié.

L'Orphéon, vibrant et vaillant comme de coutume, a attaqué son second chœur avec un bel ensemble. Mais pourquoi y a-t-il moins de soins dans l'interprétation ? Pourquoi ce chœur « Fleureite » chanté si uniquement fort et si lourdement ? Pourquoi ces ténors qui s'insurgent et claironnent quand il faut soupirer et ces basses pesantes à côté de parties intermédiaires flous ?

Enfin nous avons eu un certain Kar-Yon, le comique, la concession à la province, dirait un Parisien mélomane. L'Orphéon a-t-il eu la main heureuse avec celui-ci ? On nous permettra de ne pas prendre parti. Il a fait tant d'heureux pendant quelques minutes ! Et puis il a fait battre tant de jolies mains gantées de blanc dans cette salle si abondamment et si élégamment garnie !...

De là les différences de sympathie avec laquelle ces morceaux ont été accueillis. Il est bien certain qu'il est plus malaisé d'imposer du Schumann et du Brahms à une salle de concert si complète et où le public musical n'est pas encore dégagé que de la charmer avec de vieilles chansons où, avec un art qui étonne, les vieux auteurs ont mis tant d'âme et de finesse dans la recherche de l'expression poétique et musicale. De là les applaudissements qu'a déchaînés la première partie du programme, de là la sympathie plus tempérée qui a salué la deuxième partie.

Cela est quand même un succès, un très grand succès pour tous et pour le quatuor vocal. Comment ne pas admirer du reste chez ce dernier cette justesse, cette correction, ce soin dans l'articulation et ce souci dans l'observation des nûances ? Messieurs les orphéonistes avaient là une occasion unique de faire leur profit de cet exemple magistral de discipline musicale.

Au sujet de M. Fleury, il convient ici de placer quelques mots. Il est bien entendu que la Commission de l'Orphéon sait trop ce que les amateurs de musique, pour ne parler que de ceux-là, doivent à M. Gaubert, le jeune maître flûtiste, pour avoir voulu faire naître un rapprochement entre lui et M. Fleury entendus à quelques jours de distance. Ceci, qui avait besoin d'être dit, ferait sans doute sourire notre compatriote là bas. M. Fleury possède du reste un beau talent de flûtiste. Il a cette finesse de son si appréciée chez les virtuoses et c'est un souci constant chez lui d'en conserver le charme, qui nuit souvent à l'intensité de l'expression. Cette réserve faite, il a très correctement exécuté la *pastorale hongroise* de Doppler et merveilleusement interprété la petite pièce qu'il a donnée en *bis*.

Tirage au sort

Aujourd'hui ont eu lieu à Cahors les opérations du tirage au sort. Ce matin à 10 heures, pour les conscrits du canton Nord et ce soir à 2 heures pour les conscrits du canton Sud.

Pour le canton Nord 56 conscrits se sont présentés ; le n° 1 a été porté par le conscrit Michel Marius, soldat musicien au 7e de ligne, le n° 56 par le conscrit Guitard Julien-Albert, de Cahors.

***

Toute la journée des bandes joyeuses de conscrits ont parcouru au son des tambours et de la musique nos boulevards qui présentaient une grande animation.

Tribunal correctionnel

Audience du 8 décembre

Cette audience qui a duré de 1 h. 1/2 à 6 h. 1/2 du soir a portée presque entièrement sur les débats d'un appel d'un jugement rendu par le Tribunal de simple police de Montcuq.

Le 22 avril dernier vers 9 heures du soir un groupe de plusieurs personnes faisaient *charivari* à l'abbé Bessières alors curé de Valprionde, aujourd'hui desservant de la paroisse de Camy.

L'abbé Bessières porta plainte contre les manifestants.

Il a affirmé devant le premier juge et également devant le Tribunal correctionnel avoir reconnu les sieurs Aunac 45 ans, Alibert, 32 ans, Vignals, 25 ans et Delmon 50 ans, tous de la commune de Valprionde.

M. Delbos, maire de Valprionde, déclare avoir reconnu la voix de Delmon.

Plusieurs témoins viennent déclarer avoir reconnu parfaitement les contrevenants : mais ces derniers ont fait entendre une série de témoins pour établir des alibis.

M. le procureur de la République reconnait que la preuve avait été rapportée pour deux prévenus Alibert et Delmon et demande qu'ils soient relaxés.

Me Munin-Bourdin défenseur des contrevenants demande au tribunal de compléter les conclusions de M. le Procureur et réclame l'acquittement pour tous ses clients.

— Plusieurs chasseurs ayant chassé sans permis sont condamnés à des peines qui varient de 25 à 50 fr. à la remise du fusil ou 50 fr. pour en tenir lieu.

— Le tribunal confirme le mandat de dépôt contre François Le Trennaire 28 ans, né à Paris, sans domicile fixe prévenu du délit de vagabondage.

— Edouard Pestel, 44 ans, né à Pont-Audemer (Eure), dont le casier judiciaire n'accuse pas moins de 48 condamnations, se voit infliger un mois de prison et 50 fr. d'amende pour bris de barreau au bureau de la poste de St-Géry.

— Emile Calmels cordonnier, 47 ans né à St-Cernin (Aveyron) prévenu du double délit de vagabondage et de mendicité est condamné à 20 jours de prison.

Évaluations agricoles

Voici, d'après le rapport des professeurs départementaux d'agriculture, l'évaluation des récoltes en terre pour la campagne agricole de 1903-1904, dans le département du Lot :

Blé :	surfaces ensem. :	81.410	hectares
Méteil :	id.	1.030	id.
Seigle :	id.	11.175	id.
Avoine :	id.	2.510	id.
Orge :	id.	915	id.

L'état des cultures est coté pour le Lot 90 sur cent, c'est-à-dire très bon.

Tournée Albert Chartier

Nous rappelons au public que la tournée CHARTIER donnera une seule représentation de **Germinie Lacerteux**, le mercredi 10 février.

Nous aurons l'attrait d'une grande soirée où l'on s'intéressera à cette œuvre d'émotion et de vérité, à cet appel éloquent en faveur de ceux qui souffrent des erreurs, des préjugés, des vices de notre société. Que le public ne laisse pas échapper cette occasion de connaître une pièce curieuse, naturaliste, tirée du plus beau roman des frères de Goncourt.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DU 11 ET 14 FÉVRIER 1904

Vienne reste Vienne	Shramel.
Rose-Mousse (Valse lente)	Bosc.
Les Mousquetaires au Couvent (Fsis)	Varney.
Vénézia	Désormes.
Ondulation (Mazurka)	Strobl.

Allées Fénelon, de 3 à 4 h.

Arrondissement de Cahors

Larroque-des-Arcs. — *Une question.* — Comment se fait-il que depuis près de 4 mois que M. le Commissaire de police de Cahors a dressé procès-verbal contre les congrégations non autorisées ; comment se fait-il, disons-nous, qu'aucune congrégation de femmes n'ait encore été l'objet de poursuites ?

La réponse à cette question nous est donnée par une ancienne nonne, aujourd'hui sécularisée, et qui continue, au mépris des lois, à donner l'enseignement aux petites filles d'une commune des environs de Cahors.

Cette bonne sœur, confie à ses amis, que grâce à de puissantes protections, elle n'a rien à redouter des effets de la loi du 1er juillet 1901.

Nous avons d'excellentes raisons pour ne pas mettre en doute la parole de cette ex-religieuse ; aussi nous protestons avec force contre cette violation des lois dont tout le parti républicain demande l'application.

Théophile FORAIN.

Catus. — *Foire du 6 février.* — Cette foire dite de la Ste-Agathe, a maintenu cette année sa vieille réputation. Les champs de foire aux bœufs et aux moutons, passablement vastes pourtant, étaient complètement garnis de bestiaux. Les porcs gras, même, malgré la saison avancée, étaient aussi assez nombreux. Les cours pratiqués ont été les suivants :

Bœufs gras, 33 à 35 fr. les 50 kilos, poids vif.

Moutons gras, 0,75 à 0,80 le kilo poids vif.

Porcs gras, 42 à 47 fr. les 50 kilos, poids vif.

Beaucoup d'animation parmi les bœufs de travail dont le marché a été plutôt en hausse qu'en baisse.

Les moutons d'élevage sont toujours très chers.

Les porcelets sont aussi hors de prix.

Sous la halle aux grains les 80 litres valaient :

Blé, 13 à 13,50.
Maïs, 9 à 9,50.
Avoine, 6 fr.

Au marché de la volaille on a payé la livre :

Les poulets, 0,50 à 0,70.
Les poules, 0,50 à 0,60.
Les dindes, 0,55.
Les canards, 0,60.
Les lapins domestiques, 0.30.
Les œufs, 0,90 la douzaine.

Le marché aux truffes était bien approvisionné. Cinquante quintaux environ y ont été vendus au prix de 7 fr. le kilo en moyenne.

Lalbenque. — *Tirage au sort.* — La Commission du tirage au sort de la classe 1903 s'est réunie samedi 6 février à la mairie de Lalbenque, sous la présidence de M. Veillon, Secrétaire Général.

Un excellent déjeuné avant le tirage au sort, a réuni les maires républicains du canton et les représentants de l'Administration prefectorale.

Les opérations ont commencé à 2 heures 1/2 du soir.

Avant le tirage M. le Secrétaire Général a donné aux jeunes conscrits quelques renseignements indispensables, concernant les dispenses que chacun d'eux désire faire valoir.

Le tirage a commencé aussitôt après, 65 conscrits y ont pris part. Le N° 1 a été porté par le jeune Bonnac Baptiste, de la commune d'Escamps et le N° 65 par le jeune Planard Jean-Germain, de la commune de Vaylats.

Aucun incident ne s'est produit. Les jeunes gens se sont amusés bruyamment mais sagement, et l'on n'a pas eu à déplorer les disputes, les bagarres, les rixes traditionnelles.

Etat civil du mois de janvier 1904.

Naissance : Néant.

Mariage : Néant.

Décès : Malmont, Antoine, 37 ans ; Belon, Jean-Louis, 68 ans ; Marie-Anne, Bouyssi, 77 ans ; Brugidou, Léon, 52 ans.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 240

MADEMOISELLE

MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

Traduit de l'anglais par Ch.-Bernard DEROSNE

TROISIÈME PARTIE

LE BEAU SPAHIS

XVII

Epilogue

— Que signifie cela, monsieur ?... laissez-moi... voici les enfants. Je vous en prie, laissez-moi partir.

— Qu'ils viennent ! s'écria avec insouciance le jeune Irlandais. Que tout le monde vienne, peu m'importe ! Je ne vous laisserai pas partir avant d'avoir votre promesse. Vous m'aimez... oh ! il est inutile de nier... vous savez bien que je dis vrai. Mais vous n'avez pas pour moi la millième partie de l'amour que j'ai pour vous et mon plus ardent désir est que vous m'épousiez. Il serait par trop stupide de végéter à Scarswood en apprenant les neuf parties du discours à Pearl et à Pansy. Allons, Queenie, nous nous aimons depuis bientôt près de sept années. On dit que le remède le plus certain pour guérir de l'amour, c'est le mariage... essayons-en !

— Capitaine O'Donnell, laissez-moi...

— Non, pas avant que vous ayez promis, Queenie. J'y suis bien résolu. Je suis venu tout exprès de la Nouvelle-Orléans pour vous dire : Je vous aime... soyez ma femme. Puisque vous pouvez endurer les ennuis de la vie d'institutrice de jeunes enfants, vous pouvez bien endurer d'être la femme d'un homme pauvre. La question est celle-ci : voulez-vous essayer ?

— Je l'aurais essayé il y a six ans, si Edmond O'Donnell m'en avait offert la chance. Je l'aurais essayé il y a huit mois, si son orgueil ne s'était pas dressé entre nous. Je n'ai pas peur de la pauvreté... peut-être parce que j'étais née pour qu'elle soit mon partage... pauvreté et servitude, voilà les droits que me donne ma naissance. Le capitaine O'Donnell oublie-t-il qu'un sang princier coule dans ses veine, et dans les miennes celui d'une femme de chambre ?

— Est-ce un reproche ?... Eh bien ! mon inflexible opiniâtreté passée le mérite. Mais, songez encore, Queenie, à la façon dont vous avez été élevée, à ce luxe qui était devenu pour vous aussi nécessaire que l'air que vous respirez. Songez à ce qu'est un mariage avec un homme pauvre ; six pauvres petites chambres où l'on étouffe, une maussade bonne pour tout faire, une robe de soie par an, pas de voiture .. pas d'opéra... pas de société, la belle existence pour y avoir songé dans le passé ! Réfléchissez à tout cela.

— J'y réfléchis et je pense que vous voulez m'amener à dire non... vous avez peur que je vous prenne au mot. Très bien, monsieur, je vous dis non. Je suis profondément honorée par votre offre, mais permettez-moi de ne pas l'accepter.

Il l'attira de plus en plus près vers lui. Si ces innocentes jumelles étaient quelque part dans le cercle où leur vue pouvait s'étendre, elles courrait grand risque d'être étonnées et scandalisée.

— Queenie, ma chérie, que je n'avais jamais espéré tenir et embrasser ainsi... vous m'aimez réellement assez pour endurer pour moi la pauvreté et l'obscurité ? pour être ma femme et ne jamais vous en repentir ? pour venir avec moi et renoncer à tout ?

— A tout ?... Oh ! Edmond... vous seriez à moi ! murmura-t-elle.

En ce moment, les jumelles se rapprochaient de plus en plus. On pouvait entendre leurs glappissements à travers les arbres ; Cecil avait de la considération pour leur innocence et leur jeunesse si le beau chasseur d'Afrique n'en avait point, et tout en riant, en rougissant et en le regardant, oh ! si tendrement ! si tendrement ! elle s'arracha de ses bras et se recula jusqu'à l'extrême limite du banc.

— Non, capitaine O'Donnell... ne vous rapprochez pas d'un pouce... J'y tiens. J'ai l'ouïe excellente... tout ce qué vous pouvez avoir à me dire, je l'entendrai parfaitement bien à distance. Pearl et Pansy viennent.

— Que le diable emporte Pearl et Pansy ! Queenie, vous êtes sûre que vous ne vous repentirez jamais d'avoir épousé le pauvre officier de fortune.

— Je vous le dis j'aime la pauvreté. Que les gens sont stupides... de forcer quelqu'un à répéter et répéter encore à satiété la même chose ! Décidément, je la préfère, oui. Ne me regardez pas ainsi... je vous dis que j'aime mieux cela ..

— Ah ! dit gravement O'Donnell. Je suis chagrin de cela. Il sera peut-être pénible pour vous de l'apprendre, lady Cecil... mais... une fortune m'a été laissée.

— Edmond ! s'écrta-t-elle en se levant avec indignation, une fortune !

— Oui, mon amour. Du calme, si cela vous est possible. M. Lansac est mort, il y a trois mois, et a partagé également sa fortune entre Rose et moi. C'était une fortune de quatre cent mille livres, une simple pitance, peut-être, comparée à la fortune de sir Arthur Tregenna, mais pour des gens aimant la pauvreté, pour d'humbles individus comme lady Cecil Clive et Edmond O'Donnell, cela suffit pour assurer le pain et le fromage pour toute la vie, un petit groom avec une veste à trois rangées de bouton, et deux robes de soie par an. Mon amour ! mon amour ?

Où était la distance maintenant ! Et les jumelles restaient là, prétrifiées, la bouche béante, à regarder la scène qui se passait à six pas d'elles.

— Je puis vous donner la fortune avec l'amour, et je remercie le ciel pour le bonheur qu'il me donne enfin, dit O'Donnell avec ferveur.

.....

L'ombre envahit les tableaux et les visages que nous connaissons... le moment de la séparation est venu... l'un après l'autre, ils disparaissent dans le lointain et sont perdus pour moi, pour vous, à jamais. Quelques-uns de ceux qui ont suivi leurs fortunes diverses sont-ils chagrin de les quitter... de leur dire un éternel adieu...? Voilà ce que je me demande.

Jetons un dernier regard, avant que le rideau ne tombe pour ne plus se relever, sur Richard et lady Dangerfield, trainant leur vie d'époux mal assortis dans la grandeur et la monotonie de Scarswood. Sur Lanty Lafferty, marié à Suzanne et propriétaire d'un cabaret qui prospère. Sur Henri Otis, vivant heureux et considéré à Londres avec sa mère, et pour qui son amour sans espoir pour Catherine n'est plus qu'un rêve du passé. Sur Talbot, qui espère amener bientôt une dame et maîtresse à Morecambe, dame et maîtresse que nous connaissons sous le nom de Rose O'Donnell. Sur le capitaine et lady Cecil O'Donnell, heureux de ce parfait amour conjugal, si rare sur cette terre.

Et enfin sur sir Arthur et lady Tregenna, pour lesquels le passé n'est plus qu'un point sombre, qu'un triste rêve à jamais évanoui, et qui sont plein d'amour et de confiance l'un pour l'autre. Ils sont encore à l'étranger, ils visitent les plus beaux pays. Un de ces jours, ils retourneront dans la Cornouailles, et parmi les châtelaines qui, durant quatre cent ans, ont régné en dames et maîtresses dans la vieille demeure des Tregenna, nulle n'aura été plus aimée et plus digne d'être aimée et honorée que celle qui fut pendant un temps Hélène Herncastle. Son visage flotte devant moi pendant que j'écris ces mots, il a une expression noble, tendre, calme, heureuse, enfin. Que le nom qui commence cette histoire la finisse... Catherine.

FIN

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas le traité avec l'Agence Havas.

Eviter les Contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable Nom

Lauzès. — *Foire.* — Bœufs de labours, 600 à 850 fr. la paire ; bœufs de boucherie, 32 à 34 fr. le quintal ; veaux de boucherie ; 0 fr. 85 à 0 fr. 90 le kilo ; bouvillons, 250 à 320 fr. la paire ; agneaux de boucherie, 0 fr. 70 à 0 fr. 75 le kilo.

Poulets, 0 fr. 60 la livre ; canards, 0 fr. 50 ; dindes, 0 fr. 50 ; lapins domestiques 0 fr. 35 ; truffes, 4 fr. la livre.

Œufs, 0 fr. 85 la douzaine.

Limogne. — *La foire.* — Malgré le temps un peu brumeux, la foire de samedi a été très importante. Il s'est traité beaucoup d'affaires sur les bœufs d'attelage, les bêtes à laine sont toujours très recherchées, les petits cochons se vendent également bien 20 et 30 fr. pièce suivant grosseur.

Blé, 15 à 16 fr. l'hectolitre.

Maïs, 10 fr. l'hectolitre.

Avoine, 6 fr. 50 à 7 fr. l'hectolitre.

Volaille, 0 fr. 70 le demi kilo.

Œufs, 0 fr. 90 la douzaine.

Plus de 100 quintaux de truffes ont été vendus au prix de 6 à 7 fr. le kilo ; l'abondance continue toujours, aussi les maisons d'achat commencent à se demander si la production ne se calmera pas bientôt.

Lundi 8, tirage au sort.

Puy-l'Évêque. — *Tirage au sort.* — La Commission du tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1903, s'est réunie le 5 courant à la Mairie, sous la présidence du sympathique Secrétaire général, M. Veillon.

Avant de procéder au tirage, M. le Secrétaire général a fait connaître aux conscrits la nature des dispenses prévues par la loi de 1889, pour qu'ils puissent faire valoir leurs réclamations en temps opportun.

Le tirage a commencé immédiatement après dans l'ordre suivant et a donné les résultats ci-après :

Montcabrier, 9 conscrits, nos 6-7-9-13-28-35-48-50-57.
Lagardelle, pas de conscrits.
St-Martin-le-Redon, 2 conscrits, nos 27-58.
Vire, 2 conscrits, nos 2-42.
Duravel, 5 conscrits, nos 4-14-18-25-43.
Pescadoires, 2 conscrits, nos 53-70.
Touzac, 5 conscrits, nos 33-44-47-63-65.
Floressas, 2 conscrits, nos 39-68.
Prayssac, 10 conscrits, nos 8-19-21-23-24-30-37-49-56-66.
Puy-l'Evêque, 8 conscrits, nos 3-15-16-17-22-51-62-67.
Soturac, 12 conscrits, nos 1-10-12-20-26-29-31-41-55-59-60-64.
Sérignac, 1 conscrit, no 34.
Mauroux, 6 conscrits, nos 32-38-46-52-54-69.
Grézels, 3 conscrits, nos 36-45-61.
Lacapelle-Cabanac, 3 conscrits, nos 5-11-40.

Total 70 conscrits.

Sérignac. — *Accident.* — Le nommé Garrigou, domestique chez Madame veuve Mourgues, aux Araignés, commune de Sérignac, a été victime d'un grave accident.

Il portait un chaudron plein d'eau bouillante, lorsque par suite d'un faux pas il tomba, et dans la chute, le tout se renversa et l'eau se répandit sur une grande partie du corps qui a été gravement brûlé ; un médecin appelé, a donné des soins immédiats au malheureux Garrigou.

Crégols. — *Enquête.* — Par arrêté de M. le Préfet en date du 20 janvier dernier, M. Garrigues Amédée, maire de la commune de Tour-de-Faure se rendra à la mairie à partir du vendredi 12 février prochain, comme commissaire enquêteur, à l'effet de constater les résultats d'une enquête sur l'utilité publique du projet de construction de la partie du chemin vicinal de petite communication no 1, de Trégoux à Camy.

Tour-de-Faure. — M. le Professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole publique à la mairie le 14 février courant, à 3 heures et demie du soir.

Sujet de la conférence

La culture du tabac et l'emploi des engrais chimiques.

Arrondissement de Figeac

Fourmagnac. — *Conseils aux cultivateurs.* — Anciens vignerons, presque tous les habitants de Fourmagnac possèdent cuves, foudres, comportes, pressoirs, etc . . . La plupart des terrains se prêtant, d'ailleurs, admirablement à la culture de la vigne, ne serait-ce pas une excellente chose que de replanter ? Quelques-uns se sont mis déjà à l'œuvre ; mais ce n'est pas assez — Plantez, mes amis, plantez ; Procurez vous du riparia greffé. Il ne vous restera ensuite qu'à sulfater aux époques que nous vous indiquerons et vous récolterez au moins votre vin.

C'est maintenant le moment de défoncer la terre destinée à la vigne. Aucun autre travail ne vous sollicite : profitez de la morte saison ! Vous ne pouvez pas alléguer, le manque d'argent pour l'achat de futailles, puisque vous les avez ; vous ne pouvez pas douter ; non plus du résultat, puisque vous en avez la preuve sous vos yeux. Qu'attendez-vous donc ? Songez que le bien-être procure l'indépendance et que l'indépendance fait l'homme ! La Bibliothèque de l'école, vous le savez, possède quelques ouvrages qui vous guideront dans la manière de soigner vos nouvelles vignes, ils sont à votre disposition.

Ce sera pour vous double avantage : acquérir de la pratique et de l'instruction, choses dont on n'a jamais assez.

Aynac. — *Au voyageur.* — M. Lalo, vice-président de la Société d'assurance du bétail, répond en ces termes au « voyageur » qui dans la *Défense* du 28 janvier lui a consacré quelques lignes :

Sous le couvert d'une « Société d'assurance mutuelle du Bétail », les réactionnaires d'Aynac ont formé un Comité en vue des élections municipales prochaines.

Ils ont commencé par organiser plusieurs conférences — où évidemment n'était admis que celui qui montrait patte blanche — et ont fait appel pour porter la bonne parole au fils de l'ancien épicier de Lacapelle, M. Karkowski, jeune homme qui se croit un foudre d'éloquence, mais qui en réalité est le seul qui en soit convaincu.

A la tête du Comité, comme président d'honneur, s'est placé le comte de Toulouse, gendre de notre marquis ; le président effectif, c'est un nommé Cros, ancien instituteur, pilier de confessionnal, du reste comme tous les membres du Comité — gens qui sont loin d'avoir à eux seuls les sympathies de notre population.

C'est ce qui explique l'insuccès de leur entreprise, car malgré la propagande qu'ils ne cessent de faire autour de leur œuvre, ils n'ont pu grouper que 15 propriétaires, à peine ce qu'il fallait pour former le bureau ; il faut ajouter encore que parmi ces 15, il y en a bien 2 ou 3 qui ne savent pourquoi ni comment ils sont entrés dans ce Comité.

Ce maigre résultat n'enchante pas nos adversaires qui voient avec peine le succès de notre Société. En effet, sur la demande de nombreux propriétaires républicains, M. le Maire d'Aynac a fondé une Société d'assurance mutuelle du Bétail, ce qui provoque des plaisanteries de la part du journal de Germain Magne.

La *Défense* du 28 février publie un article dans lequel « un voyageur » essaye de plaisanter notre Société ; il y est dit entre autre sottise « que c'est le Père Lalo qui en est le président et le Maire le vice-président. »

Ce « voyageur » voudrait par quelques phrases méchantes, surtout stupides, nous ridiculiser, M. le Maire et moi, et porter tort à notre Société dont le succès, je le répète, gêne les cléricaux d'Aynac.

Eh bien, pour mieux convaincre de mauvaise foi nos adversaires, je dirai que *M. le Maire* a été élu *président* de la Société d'assurance et que moi-même ai été élu *vice-président à l'unanimité des 51 membres présents*, et j'ajoute que notre Société compte à l'heure actuelle *80 assurés*.

Voilà ce qu'aurait dû dire ce « voyageur » qui n'a pas eu le courage de signer ses critiques méchantes et ses plaisanteries d'un goût douteux du 28 janvier.

Sans doute, ce « voyageur » a voulu faire de l'esprit à mon détriment ; mais il a prouvé le pauvre garçon qu'il n'en avait pas assez pour en revendre.

Ainsi, entre autres stupidités ce « voyageur » « me croit incapable de discerner un bœuf d'une vache. » C'est peut-être possible, mais dans tous les cas quand je serai gêné pour savoir reconnaître les mâles et les femelles, j'irai le trouver lui, ou un ensoutané quelconque.

Je suis certain qu'ils me renseigneront.

Le « voyageur » dit en outre que « je cherche à me remettre à flot. » Il fait allusion évidemment à mon ancien titre d'Adjoint alors que M. le comte de Turenne était Maire.

L'allusion ne me touche pas, car tous les électeurs d'Aynac savent que j'ai démissionné pour me séparer d'un Maire avec lequel je ne pouvais être d'accord, et que depuis cette époque, je n'ai jamais plus sollicité les suffrages de mes compatriotes ; de plus, mon gendre m'a remplacé au Conseil municipal, or la loi électorale ne permet pas que deux membres d'une même famille fassent partie d'une même assemblée communale.

Quant aux amis que j'ai à Figeac, à Cahors et même à Paris, — ainsi que le fait observer le « voyageur » je m'en félicite ; en effet, j'ai toujours eu et j'ai de nombreux et sincères amis qui sont tous d'honnêtes gens et qui valent largement ceux du « voyageur » et ceux de la *Défense*.

J. Lalo,
Vice-président de la Société d'assurance du Bétail.

P. S. — Le « voyageur » a voulu également faire de l'esprit sur le compte de M. Rougié. « M. Rougié, écrit-il, n'a qu'un âne ! »

M. Rougié me prie de dire dans ma réponse au « voyageur » que le fait est exact ; mais qu'il y a longtemps que son désir est de posséder un autre âne pour avoir la paire. Le « voyageur » n'a donc qu'à se présenter et M. Rougié le paiera à sa valeur. J. L.

***

Un appel. — Dans notre numéro de jeudi nous nous occuperons du fameux appel que le grand orateur patriote Karkowsky a adressé aux libéraux (!!) du canton de Lacapelle-Marival.

Saint-Céré. — *Le tramway.* — M. le ministre des travaux publics vient d'adresser à M. Vival, député, la lettre suivante :

» Paris, le 1er février 1904.

» Monsieur le député et cher collègue,

» Vous avez voulu appeler de nouveau mon attention sur l'intérêt qui s'attache à l'établissement du tramway projeté entre Beaulieu, Bretenoux-Biars et St-Céré.

» Je m'empresse de vous informer, monsieur le député et cher collègue, que le conseil général des ponts et chaussés (1re section) vient, sous diverses réserves de détails, de donner son adhésion de principe à l'établissement de la section de la ligne comprise entre la station de Bretenoux-Biars et Saint-Céré.

» J'appelle simultanément M. le président du Conseil, ministre de l'intérieur, M. le ministre des finances et M. le ministre de la guerre à formuler leurs observations et, dès que leurs avis me seront parvenus, je saisirai le Conseil d'Etat du projet de décret déclaratif d'utilité publique.

» Vous pouvez être assuré que j'activerai, autant qu'il dépendra de moi, la solution de cette affaire.

» Agréez, monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

» *Le ministre des travaux publics.* »

Arrondissement de Gourdon

Gourdon. — *Nominations.* — On nous annonce que M. Lafaurie, chef cantonnier à Vayrac, est nommé chef cantonnier à Martel, en remplacement de M. Périquoi mis à la la retraite d'office.

M. Fabre, de Montvalent, est nommé cantonnier à Creysse, en remplacement du bon républicain Gauchet, mis à la retraite pour infirmité.

Les républicain seront heureux d'apprendre que ces nominations sont dûes au concours du vaillant Conseiller général de Vayrac, L.-J-Malvy.

Octroi. — Le total général des recettes de l'octroi de Gourdon, pendant l'année 1903, s'est élevé à la somme de 22 311 fr. 41

Les recettes du mois de janvier 1904 ont été de 2.473 fr. 45.

Le ventre de Gourdon. — Voici le relevé des animaux de boucherie qui ont été abattus à l'abattoir public de Gourdon pendant le mois de janvier dernier :

Bœufs, 16 ; veaux 13 ; porcs, 109 ; moutons, 69.

Audience Correctionnelle. — A l'audience correctionnelle du lundi 8 février, a comparu, le nommé Valentin, de Thédirac, canton de Salviac, accusé de coups et blessures sur le nommé Dupré de nationalité étrangère.

Ce Dupré, faisait partie de la bande des bohémiens qui, le 18 juillet 1903 s'étaient installés à Thédirac.

A cette époque, le *Journal du Lot*, a entretenu ses lecteurs du drame qui s'y est déroulé. Les lecteurs se rappellent que ces bohémiens s'étaient rendus à l'auberge Boisset, et qu'après avoir bu provoquèrent du désordre, qu'il fallut l'intervention de M. le maire de Thédirac pour les faire sortir de l'auberge, d'où ils se retirèrent en proférant des menaces contre la dame Boisset.

C'est à la sortie de ce cabaret, que pris, sans doute, de boisson, ces gitanes rencontrèrent quatre moissonneurs qui se retiraient chez eux et que, sans provocation aucune, se jetèrent sur eux et les frappèrent à coups de bâton ; c'est ainsi qu'un nommé Bourdarie eut une épaule démise et un bras fracturé en voulant parer les coups.

L'accusé, le nommé Valentin qui reçut pour sa part un coup de pied à l'estomac et quelques coups de bâtons, se voyant malmené et entendant crier ses autres camarades, au secours, il n'hesita pas à se servir de la faucille (dite volant) qu'il portait, et en frappa le côté droit de son adversaire qui cherchait à s'enfuir pour, peut-être, aller aider ses compères qui se disputaient avec les deux autres moissonneurs.

Cette affaire avait attiré beaucoup de monde dans la salle d'audience : après le défilé de nombreux témoins à charge et à décharge, après un réquisitoire très éloquent et très serré soutenu par M. le substitut Quitteau et une émouvante plaidoirie de Me Fleuret, le tribunal a renvoyé le prononcé du jugement à quinzaine.

Les Prévoyants de l'Avenir. — Les membres de la 1492me section des Prévoyants de l'Avenir se sont réunis dimanche soir, à 6 heures, à la mairie, pour se rendre de là à l'hôtel du Commerce, tenu par M. Fayt, où un banquet devait avoir lieu.

Empressons-nous de dire que le menu a été des plus copieux et que le service n'a rien laissé à désirer. Aussi nous nous faisons un plaisir d'adresser nos vives félicitations à Mme Fayt.

Pendant tout le repas, la plus franche gaîté n'a cessé de régner : au dessert, M. le Président Prat se lève, et dans un discours très bien senti, il fait connaître les bienfaits de la mutualité ; il lève son verre à la prospérité de la Société et associe à son toast l'instigateur de cette œuvre, l'ouvrier typographe Chatelus.

M. Conty, membre du Bureau, nous démontre à son tour ce que fut Chatelus, la persévérance et l'énergie qu'il lui fallut pour faire aboutir son idée.

Plusieurs membres ensuite égayèrent par leurs chansonnettes. Signalons avec plaisir M. Broue, pour ses chansons d'opéra, et en particulier M. Boudou, commissaire de surveillance de la Société, pour ses chansons désopilantes.

En somme, bonne soirée ; pas le moindre incident n'est venu troubler la note gaie, aussi nos jeunes sociétaires, avant de se quitter, se sont donnés rendez-vous pour l'année prochaine.

Gramat. — *Le lapin ne fait pas.* — Pas méchant pour deux sous l'entrefilet que les cléricaux ont consacré à notre adresse dans la *Défense* du 7 courant. Un mal élevé quelconque aurait jeté à la figure d'un brave homme, le mot bête moins solennellement avec moins d'emphase, mais certainement avec une toute aussi bonne grâce.

Et dire, que nous avions cru trouver dans les auteurs du premier article dont ils nous ont honoré, des esprits supérieurs, des intelligences d'élite ; comptant bien qu'en prenant contact avec eux nous pourrions ramasser quelques bribes de cette élégance que donnent seules une instruction et une éducation soignées, nous avons accepté de leur répondre.

Hélas ! quel désenchantement ! à ce point qu'en lisant l'article sus-visé nous avons cru à une tactique de leur part et pensé qu'ils ne nous jetaient ces menaces que pour nous empêcher d'accomplir l'œuvre d'assainissement que nous nous sommes imposées. Comme les menaces ne nous effraient pas nous continuerons à dévoiler à nos compatriotes la tâche poursuivie par les cléricaux qui voudraient entretenir dans l'esprit des simples et des naïfs des croyances condamnées par la science.

La rage et la fureur qu'ils montrent dans leurs attaques contre tous ceux qui veulent éclairer le peuple sur leurs agissements, montrent jusqu'où va la peur de cette idole au pied d'argile, qui voit disparaître une à une toutes les sottises accumulée par les cléricaux pendant des siècles.

Après avoir pendant deux cents ans de 1634 à 1835 condamné Galilée et soutenu que le soleil tournait autour de la terre, ils ont été obligés de reconnaître que le gendarme Josué n'avait pas eu fort à faire pour arrêter le soleil, celui-ci ayant toujours été immobile.

Et maintenant ne voyons nous pas Jeanne d'Arc condamnée, par l'Eglise, par l'entremise d'un de ses évêques, comme sorcière et hérétique réhabilitée pour les besoins de la cause et élevée au rang de Vierge et de sainte.

Nous ne nous étendrons pas davantage aujourd'hui : à chaque jour suffit sa tâche, nous voulons remettre les choses au point car nous ne voudrions pas que Jacques Bonhomme fut toujours trompé par ceux qui seraient sûrement reniés par Jésus s'il revenait sur la terre.

Un mot en terminant, MM. les cléricaux nous menacent de nous tirer les oreilles : quoique nous ne soyons pas d'essence de crânes batailleurs nous les prévenons charitablement de se tenir à distance afin d'éviter des représailles.

Un anti-clérical.

Payrac. — Un de nos lecteurs de Payrac nous demende la poésie *complète* : « Le Christ au Vatican » dont nous avons publié quelques extraits.

Nous transmettons sa demande à notre correspondant de Gignac qui avait fait la promesse de répondre aux demandeurs.

Souillac. — *Le gouffre de Saint-Sol.* — On annonce que les travaux d'aménagement de la magnifique grotte de Saint-Sol sont interrompus, M. Virè ne pouvant s'entendre avec les propriétaires qui demandent un prix très élevé de leurs terrains.

Cette cessation des travaux est regrettable, car la grotte de Saint-Sol eut été, une fois aménagée, une des plus belles de la région.

Condat. — *Une fête.* — Nous avons eu dernièrement notre fête..... de curés. Le brave desservant de notre paroisse, désespéré de ne pouvoir convertir les républicains, est allé prendre bien loin — à Gramat, s. v. p. — un prédicateur qui eut mieux fait de rester chez lui.

Après un dîner copieux il a servi un prône à ses ouailles qui ne comprennent goutte à toutes ces balivernes qu'on leur débite mais qu'elles avalent le plus facilement du monde.

Ce prône évidemment était assaisonné de rangaines à l'ordre du jour : les temps sont durs, les prêtres vont être chassés de leurs églises, etc...

Certainement ce prédicateur aurait mieux fait de parler du beau temps, de la pluie ou d'un voyage à Gourdon, de même que notre curé ferait mieux de confesser ses ouailles que de critiquer le gouvernement qui le paie.

Cravache.

Bulletin Financier

Ainsi qu'il était facile de le prévoir la nouvelle de la rupture des relations diplomatiques entre le Japon et la Russie, exerce la plus fâcheuse influence sur la séance.

Les fonds Russes baissent de plusieurs points ; les consolidés anglais, notre propre rente sont également atteint.

Le 3 0/0 qui clôturait samedi à 97,52 finit à 96,17.

Nos Etablissements de Crédit se ressentent eux aussi de cette panique. La Banque de Paris revient à 1.055 ; le Crédit Lyonnais à 1.082 ; le Comptoir National d'Escompte fait 592 ; le Crédit Foncier, 657 ; la Société Générale, 625.

Les actions de nos chemins français réactionnent de leur côté ; le Lyon cote 1.380 ; le Nord 1.777 ; l'Orléans, 1.440.

Le Suez qui clôturait samedi à 4.065 finit à 3.956.

Toutes les rentes étrangères suivent le mouvement de recul : l'Italien se traite à 100,30 ; l'Extérieure descend à 82,15 ; le Portugais à 57,55 ; le Turc fait 81,80 ; la Banque Ottomane 555.

Le Consolidé Russe vaut 91,50 ; le Russe 1896 passe à 73 ; le Russe 1900 à 74,25.

En Banque, les actions de la Société des Mines métalliques de Heen se tiennent à 34 fr.

GUÉRISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS, brevetés s. g. d. g.
Le Grand Régénérateur de la Santé et de la Vie
APPEL AUX MALADES DÉSESPÉRÉS ET AUX HERNIEUX !!!
GUÉRISON PAR L'ÉLECTRICITÉ

En premier lieu vient la hernie, guérie par l'Electro-bandage sans ressort, se portant jour et nuit sans gêne. Voici au hasard, une preuve entre des milliers de guérisons obtenues :

Monsieur Glaser,

Je tiens à vous remercier et à vous faire savoir que je suis complètement guéri d'une hernie inguinale que j'avais depuis huit mois.

Après avoir parté votre appareil pendant cinq mois, la guérison a été dûment constatée.

Jean Delgril à Auvillars,
Tarn-et-Garonne, le 2 janvier 1903.

D'autres maladies, telles que : Rhumatisme, sous toutes ses formes, affections du système nerveux, l'Impuissance, les pertes séminales, les maladies d'estomac et les maladies spéciales aux femmes, trouvent un soulagement et une guérison rapide par l'application des appareils Electro-Médicaux de M. Glaser à Héricourt (Hte-Saône). Le corps tout entier ressent les effets vivifiants de cette ondée bienfaisante qui pénètre tout l'organisme.

La brochnre traitant la hernie et ces maladies, sera envoyée gratis et franco sur demande. Un médecin spécialiste est attaché à la maison Glaser.

Nous ne saurions trop engager les personnes atteintes de hernies et de maladies énoncées plus haut à aller voir M. Glaser pour essayer ses appareils, à : Figeac, le 15 février, Hôtel des Voyageurs ; à Cahors, dimanche 21 février, Hôtel des Ambassadeurs.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0	cpt	96 60
Jouissance 1er oct. 1903	tme	96 17
3 8/0 amor. Der. an. 1913	cpt	97 ..
Jouiss. 16 oct. 1903	tme	96 42
Banque de France	cpt	3800 ..
Action nom. jouis. 26 juin	tme	.... ..
Banque de Paris	cpt	1060 ..
500 fr. t. p. jouiss. juillet	tme	1055 ..
Crédit Foncier	cpt	666 ..
500 fr. t p. jouiss. juillet	tme	657 ..
Crédit Lyonnais	cpt	1085 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 sep	tme	1082 ..
Société générale. louis. oct	cpt	622 ..
Est	cpt	911 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov	tme	900 ..
Paris-Lyon-Méditerranée.	cpt	1380 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov	ter	1375 ..
Midi	cpt	1160 ..
500 fr. t. p. jouiss. juill.	tme	1164 ..
Nord	cpt	1780 ..
400 fr. t. p. jouiss. juill.	tme	1777 ..
Orléans	cpt	1435 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct.	tme	1440 ..
Ouest	cpt	892 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct.	tme	895 ..
Métropolit. 250 f. t. p. juill.	tme	508 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. juil.	tme	3950 ..
— ste civile	juill. cpt	.... ..
Proc. Thomson-Houston. j.	tme	660 ..
Espagne extér. 4 0/0 oct.	tme	82 15
Russe 4 0/0 1901	déc. cpt	94 ..
— 3 0/0 1896	nov. cpt	74 ..
Rio-Tinto	jouiss. nov. tme	1175 ..

MINES D'OR

Rand Mines	220 50
Chartered	53 ..
East Rand	153 50

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 21 50 à »» »» ; mars 21 50 à 21 75 ; mars-avril 21 75 à 22 »» ; 4 de mars 21 75 à »» »» ; 4 de mai 21 50 à 21 75. Circ. : 16.500. Liq. : »,»»»

Farines (*Fleur de Paris*, les 100 k. net sans esc.). — Courant 29 75 à »» »» ; mars 29 75 à »» »» ; mars-avril 29 50 à 29 75 ; 4 de mars 29 50 à 29 75 ; 4 de mai 29 50 à 29 75. Circ. : 1,650. Liq. : »,»»».

Avoines (100 kil. cpt s. esc. ; poids 45 à 47 k. à l'hect.) — Cour. 14 50 à 14 75 ; mars 14 75 à »» »» ; mars-avril 14 75 à 15 »» ; 4 de mars 15 »» à 15 25 ; 4 de mai 15 25 à 15 50. Circ. : 1,500. Liquid. : »»».

Seigles (69/72 kil., les 100 kil. net comptant). — Cour. 15 25 à »» »» ; mars 15 25 à »» »» ; mars-avril 15 25 à »» »» ; 4 de mars 15 25 à »» »» ; 4 de mai 15 »» à »» »».

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE maxima	TEMPÉRATURE minima	Pression atmosph. réduite au niv. d. la mer	Temps
7 Dim.	+ 12	+ 3	754	Pluie
8 Lundi	+ 14	+ 4	753.5	Pluie
9 Mardi	+ 13	+ 3.5	751.5	Beau

Altitude moyenne de Cahors, (Lycée), 128 mètres au dessus du niveau de la mer.

Temps probable : *Pluie.*

Dr Herbeau.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 15

LA

MARIEUSE

PAR L. DE LASSERRE

Officier d'Académie

V

Décidément le mariage s'imposait.

Après tout, Marguerite n'était pas mal pour le dédommager de sa femme, il restait le million.

Pendant tous ces raisonnements, la figure moqueuse de la baronne l'obsédait et le provoquait.

Allait-il échouer bêtement au port et cela par la faute d'une femme.

Il se sentait incapable de renoncer à Régina.

Que faire ?

Satisfaire son caprice et ensuite épouser la dot providentielle.

Le lendemain matin, la trop obligeante comtesse, entra comme un ouragan chez le vicomte.

— Mon cher enfant, mon cher enfant, répéta-t-elle plusieurs fois.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

— Vous ici, comtesse.

— Je vous ai suivi, il faut vous sauver.

— Vous êtes vraiment trop bonne.

— Non, j'aime mes amis jusqu'à l'oubli de moi-même.

Vos créancters deviennent un danger.

— Le temps est passé où un gentilhomme payait ses dettes en faisant bâtonner par ses gens les fournisseurs assez insolents pour réclamer leur dû.

— Cette affreuse révolution a détruit tous nos privilèges.

— Je suis en ce moment la proie d'un tas de marchands aussi désagréables qu'intraitables.

— Il faut obtenir du temps.

— Ils ne veulent rien entendre.

— S'ils vous poursuivent à outrance votre mariage n'aura pas lieu.

— Je le crains.

— Surtout que Marguerite n'est pas absolument entichée de vous.

Cette vérité jetée à brûle pourpoint eut le don de froisser le vicomte.

— Mlle de Ménard se permettrait-elle d'aimer ailleurs ? demanda-t-il d'un ton piqué.

— Si cela était, vous pourriez faire votre *mea culpa*.

— Je ne vous comprends pas.

— Vous vous êtes horriblement compromis avec la petite bâronne, et cela en est pure perte.

— Expliquez-vous.

— Régina est coquette mais elle sait rester vertueuse.

— Alors Mlle de Ménard se permet d'être jalouse ?

— Je crois que vous ne l'occupez pas assez pour qu'elle puisse éprouver ce sentiment.

— Vous n'êtes pas en veine de compliments.

— Marguerite a, je crois, fort remarqué Georges Duval.

— L'ingénieur ?

— Oui.

— Une telle rivalité ne saurait m'effrayer.

— Si Mme de Ménard ne tenait pas tant au titre, votre mariage serait manqué.

— Avez-vous un homme sérieux capable de prendre vos intérêts en mains ? demanda Mme d'Arcourt, changeant subitement de conversation.

— Mon régisseur est honnête.

— Il vous a aidé à vous ruiner.

— C'est un imbécile.

— Je connais nn ancien notaire, il verra vos créanciers, il obtiendra du temps, il vous prêtera de l'argent.

— Donnez-moi l'adresse d'une telle merveille.

— Seulement, il vous faudra faire un sacrifice.

— Je sais que de tels faquins font payer leurs services.

— Vous lui signerez une recconnaissance de soixante mille francs, payable un mois après votre mariage.

Le vicomte resta bouche béante.

Le voile venait de se déchirer devant ses yeux.

La comtesse d'Arcourt n'était autre qu'une vulgaire marieuse.

Elle prélevait une commission sur les dots des filles qu'elle mariait.

Il connaissait maintenant la source où elle puisait ses moyens d'existence.

Elle était bien bonne ! ! !

Il avait une grande envie de rire.

Il se retint.

— Je signerai, comtesse, dit-il, je signerai tout ce que vous voudrez.

Mme d'Arcourt ne se fâcha pas du tou dégagé de M. de Valence.

Selon sa haute opinion en elle-même, son honorabilité ne devant être soupçonnée, le doute ne pouvait effleurer l'esprit de ses amis.

Le tour était joué.

Elle n'en demandait pas davantage.

.....

Huit jours après, le vicomte retournait au château Rouge, ayant un double but à atteindre.

Vaincre la résistance de la baronne de Puivray.

Se faire agréer par Marguerite.

(*A suivre.*)

Représentants sérieux sont demandés partout pour placer **huiles** et **savons**. Maison de 1er ordre, commissions très élevées **ou** appointements au choix. Ecr. Célestin Berthon, propriétaire fabricant, à Salon, Bouches-du-Rhône.

BOURGET DENTISTE

9 — RUE DU LYCÉE — 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un **Dentier** dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'**OMÉGA**

Seul représentant de l'**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE**

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1re et de 2e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis *viâ* Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1re classe : 118 fr. — 2e classe : 83 fr.

Paris, Montargis *viâ* Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive ou Toulouse, Capdenac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1re classe : 130 fr. — 2e classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Sauclières ou Comberedonde ou le Vigan, Nimes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.

1re classe : 136 fr. — 2e classe : 96 fr.

Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, ou Capdenac, Rodez, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1re classe : 64 fr. — 2e classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, noncompris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

Voyage circulaire en Bretagne

A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de **65 francs** en **1re classe** et de **50 francs** en **2e classe**, des billets circulaires, valables **30** jours comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Saveuay, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de **40 0/0**, sous condition d'un parcours minimum de **150 kilomètres**.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

ÉTUDE

de Me René BILLIÈRES

Licencié en Droit

AVOUÉ A CAHORS

Boulevard Gambetta, N° 63

VENTE

SUR LICITATION

avec admission des Etrangers

L'adjudication aura lieu le mardi **huit mars** *mil neuf cent quatre, à une heure du soir et heures suivantes, au Palais de Justice de Cahors, par devant Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors à ces fins commis*

En vertu et en exécution d'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de Cahors le treize janvier mil neuf cent quatre, enregistré, expédié en forme et signifié à avoué conformément à la loi

Entre 1° dame Lucie VANEL, sans profession, et Monsieur MAGNANI, plâtrier, mariés, demeurant et domiciliés ensemble à Cahors, le mari agissant en sa meilleure qualité et au besoin en son nom personnel et pour assister et autoriser la dame Lucie VANEL son épouse ; 2° M. HENRI, dit Antonin VANEL, cordonnier, domicilié et demeurant à St-Céré (Lot) ; 3° M. Hilarion VANEL, cordonnier, demeurant et domicilié à Caniac, canton de Labastide-Murat (Lot) ; 4° M. Léon VANEL, chauffeur à la Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans, demeurant et domicilié à Capdenac ; 5° M. Jules VANEL, domestique, domicilié et demeurant à Cahors chez M. Cubaynes marchand de truffes ; 6° dame Marie VANEL, sans profession, veuve de M. Jean CÉLARIÉ, domicilié et demeurant au lieu de Panchot, commune de Lévignac-le-Haut, canton de Decazeville (Aveyron), tous d'une part ayant Me René BILLIÈRES pour leur avoué constitué près le dit Tribunal avec élection de domicile à Cahors en ses étude et personne

Et dame Marie VANEL, sans profession et M. Jean MÉJA, cultivateur, mariés, demeurant et domiciliés ensemble au lieu de Trespoux, commune de Trespoux-Rassiels ; le mari pris en sa meilleure qualité, au besoin en son nom personnel et pour assister et autoriser son épouse ; ayant Me François SÉGUY pour leur avoué constitué près le dit Tribunal avec élection de domicile à Cahors en ses étude et personne, d'autre part

Et M. Edouard REY, notaire à la résidence de St-Géry, y domicilié, commis aux fins de représenter les intérêts qui peuvent compéter à Mademoiselle Léontine COLDÉFY, célibataire, majeure, ayant demeuré à la Grand' Combe (Gard) présumée absente, dans l'action en partage et licitation relative à la succession de Monsieur l'abbé Francois VANEL, ci-après nommé ; commis, Me REY, aux dites fins par jugement du dit Tribunal en date du huit décembre mil neuf cent trois, enregistré, rendu sans préjudice d'aucun des droits des héritiers présents : ayant Me René BILLIÈRES pour avoué constitué près le dit Tribunal avec élection de domicile à Cahors en ses étude et personne

Les biens immeubles ci-après désignés dépendant de la succession de Monsieur l'abbé François VANEL quand vivait curé doyen de St-Géry où il était domicilié et où il est décédé le dix-sept avril mil neuf cent trois, seront vendus et adjugés à l'extinction des feux au plus offrant et dernier enchérisseur, au Palais de Justice de Cahors, par devant Monsieur le Président du siège que le dit jugement commet à ces fins.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Me René BILLIÈRES avoué des demandeurs et a été déposé au greffe du dit Tribunal pour y être tenu à la disposition du public et y servir de minute d'enchères.

Désignation

DES IMMEUBLES A VENDRE

IMMEUBLES

SIS DANS LA COMMUNE DE St-GÉRY

« 1° Numéro 622 section C du plan cadastral de la commune de St-Géry, lieu de St-Géry, contenance ou superficie trente-huit mètres, revenu cadastral trente-huit centimes et 616 même section du même plan, même lieu, superficie soixante-cinq mètres, revenu cadastral soixante-cinq centimes.

Nature de ces deux numéros : sol de maison et patus, première classe.

2° Numéro 643 section C du même plan, lieu dit St-Géry, nature maison, classe septième, revenu cadastral huit francs.

3° Numéro 622 même section du même plan, lieu dit St-Géry, nature maison, classe neuvième, revenu cadastral deux francs.

4° Numéro 616 même section du même plan, lieu dit St-Géry, nature maison, revenu cadastral treize francs cinquante centimes. »

Cette désignation est extraite de la matrice cadastrale de la dite commune, mais les maisons qui étaient édifiées sur les numéros 643, 622 et 616 ont été démolies ; il ne reste à vendre que leur sol ou patus.

IMMEUBLES

SIS DANS LA COMMUNE DE CANIAC

canton de Labastide-Murat

Arrondissement de Gourdon

1° Au lieu dit Jaliques commune de Caniac terre portée sous le numéro 1003 P de la section D du plan cadastral de la dite commune pour une contenance de dix-huit ares quatre-vingt-un centiares, d'un revenu cadastral de onze francs vingt-sept centimes, classes première et deuxième.

2° Au même lieu de Jaliques même commune, terre portée sous le numéro 1003 P. même section du dit plan cadastral pour une contenance de dix-neuf ares trente-deux centiares, d'un revenu cadastral de onze francs cinquante-huit centimes première et deuxième classes.

3° Au même lieu de Jaliques même commune, terre portée sous le numéro 1003 P. même section du dit plan cadastral pour une contenance de vingt-six ares quarante-cinq centiares, d'un revenu cadastral de quinze francs quatre-vingt-quatre centimes, classes première et deuxième.

4° Au même lieu de Jaliques même commune, terre portée sous le numéro 1003 P. même section du dit plan cadastral pour une contenance de trente-deux ares vingt-deux centiares, d'un revenu cadastral de dix-neuf francs trente-un centimes, première et deuxième classes.

5° Au même lieu de Jaliques même commune, maison portée sous le numéro 1003 section D, du même plan cadastral pour un revenu cadastral de cinquante-deux francs cinquante centimes, troisième classe.

Cette maison ainsi désignée à l'acte d'acquisition reçu par Me BRUGALIÈRES notaire à Labastide-Murat, le vingt-un août mil huit cent quatre-vingt-quatre : Une maison sise au lieu de Jaliques commune de Caniac composée d'un rez-de-chaussée servant de cuisine et de salle à manger, deux pièces au premier étage avec grenier correspondant ; la dite maison confrontant à passage ou patus commun, à voie publique et à la terre des Jaliques de contenance de dix-neuf ares trente-deux centiares indiquée ci-dessus, acquise par l'abbé François VANEL au même acte.

Lotissement

Mise à Prix

Conformément au jugement précité tous les biens immeubles ci-dessus désignés seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de deux mille fr. ci. **2000** fr.

Nota : aux termes du même jugement, au cas où aucune enchère ne viendrait à se produire sur le montant de cette mise à prix, Monsieur le Juge commis pour recevoir les enchères est autorisé à la baisser indéfiniment.

Tous les frais exposés et annoncés avant l'ouverture des enchères viendront en diminution du prix : les autres seront, conformément au cahier des charges payables en sus.

Pour extrait certifié sincère,

A Cahors, le neuf février 1904.

L'avoué poursuivant,

René BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le février mil neuf cent quatre, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur,

Signé : LACHAISE.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Me BILLIÈRES, avoué poursuivant et à Me SÉGUY, avoué colicitant, lesquels, ainsi que leurs confrères exerçant près le même Tribunal, pourront être chargés d'enchérir.

nnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnn

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'Ecole dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien, Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Travail parfait et entièrement garanti

(Service d'hiver 1903-1904)

De Paris à Toulouse par Cahors

		17 EXPRESS. 1re, 2e, 3e class.	5 (1) EXPRESS. 1re classe.	23 (3) EXPRESS. 1re classe.	35 DIRECT. 1re, 2e, 3e class.	1125 OMNIBUS 1re, 2, 3e classes
PARIS (Aust.)	départ...	3 » s.	10 10 m.	8 58 s.	11 14 s.	—
LIMOGES	arrivée..	2 1	4 38	3 16 matin.	9 2	—
	départ...	3 34	4 46	3 24 matin.	9 29	—
BRIVE	arrivée..	6 36 matin.	6 34 soir.	4 57	12 28 matin.	—
	départ...	6 45 matin.	7 1 soir.	5 5	1 5 matin.	7 18 .
Gignac-Cressensac		7 20	—	—	1 40	7 56
SOUILLAC	arrivée..	7 40	7 39	5 41	2 »	8 17
	départ...	7 45	7 40	5 44	2 3	8 30
CAZOULÈS	arrivée..	7 52	—	—	2 10	8 37
	départ...	7 53	—	—	2 11	8 39
Lamothe-Fénelon		8 9	—	—	2 26	8 54
Nozac		8 19	—	—	2 37	9 5
GOURDON		8 31	8 8	6 9	2 50	9 17
Saint-Clair		8 40	—	—	3 »	9 27
Dégagnac		8 51	—	—	3 12	9 39
Thédirac-Peyrilles		9 2	—	—	3 24	9 51
Saint-Denis-Catus		9 13	—	—	3 35	10 2
Espère		9 22	—	—	3 45	10 12 .
CAHORS	arrivée..	9 32	8 47	6 45	3 56	10 23 soir.
	départ...	9 41	8 53	6 50	4 5	— 7 30 matin.
Sept-Ponts		9 51	—	—	4 16	— 7 42 matin.
Cieurac		10 5	—	—	4 32	7 59
Lalbenque		10 12	—	—	4 40	8 8
Caussade		10 45	9 35	7 27	5 15	— 8 45
MONTAUBAN	arrivée..	11 19	10 1	7 52	5 55	9 27
TOULOUSE	arrivée..	12 13 s.	10 49 s.	8 45	7 51	—

De Toulouse à Paris par Cahors

		42 (4) EXPRESS 1re classe.	16 (2) EXPRESS 1re, 2e, 3e class.	1140-1128 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.	1132 (*) DIRECT 1re, 2e, 3e cl.	4 EXPRESS 1re, 2e, 3e cl.	1126 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.	1136 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.	40 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.
TOULOUSE	d.	1 » s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	9 16 m	5 45 m
MONTAUBAN	d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	10 53	7 20
Caussade		—	4 1	5 20	8 11	9 53	—	11 33	8 1
Lalbenque		—	—	6 9	8 52	—	—	12 13 s.	8 43
Cieurac		—	—	6 19	9 1	—	—	12 22	8 52
Sept-Ponts		—	—	6 33	9 13	—	—	12 34	9 4
CAHORS	arr.	2 45	4 38	6 42	9 21	10 30	—	12 42	9 12
	dép.	2 49	4 49	6 52	—	10 36	5 57 m	—	9 29
Espère		—	—	7 5	—	—	6 11	—	9 41
St-Denis-Catus		—	—	7 19	—	—	6 25	—	9 54
Thédirac-Peyril.		—	—	7 33	—	—	6 41	—	10 7
Dégagnac		—	—	7 42	—	—	6 50	—	10 16
Saint-Clair		—	—	7 52	—	—	6 59	—	10 25
GOURDON		—	5 31	8 7	—	11 19	7 17	—	10 38
Nozac		—	—	8 16	—	—	7 26	—	10 46
Lamothe-Fénel.		—	—	8 25	—	—	7 36	—	10 55
CAZOULÉS	a.	—	—	8 37	—	—	7 48	—	11 7
	d.	—	—	8 38	—	—	7 50	—	11 8
SOUILLAC	a.	3 47	5 52	8 46	—	11 43	7 58	—	11 15
	d.	3 48	5 57	8 51	—	11 44	8 7	—	11 18
Gignac-Cressens.		—	—	9 21	—	—	8 37	—	11 44
BRIVE	a.	4 24	6 33	9 56	—	12 22 m	9 11	—	12 12 soir.
	d.	4 28	7 »	—	—	12 29	—	—	12 50
PARIS (A.)	arr.	12 5 m	4 21 m.	—	—	9 14	—	—	11 33

1 et 2) 2e classe, pour 200 kilomètres minimum ; 3e classe pour 300 kilomètres.
3 et 4) 2e classe, pour 300 kilomètres minimum ; 3e classe, pour 400 kilomètres.
(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

		(3e cl.) C				
CAHORS. — dép.	6 5 matin.	7 28 matin.	12 49 soir.	7 soir.		
Mercuès	6 19 matin.	7 50 matin.	1 3 soir.	7 14 soir.		
Douelle (*Arrêt*)	6 23	—	1 7	7 18		
Parnac	6 30	8 9	1 14	7 26		
Luzech	6 36	8 20	1 20	7 32		
Castelfranc	6 49	8 46	1 32	7 46		
Prayssac (*Arrêt*)	6 52	—	1 35	7 49		
Puy-l'Evêque	7 1	9 11	1 43	8 1		
Duravel	7 8	9 25	1 50	8 8		
Soturac-Touzac	7 16	9 37	1 58	8 16		
Fumel	7 25	10 2	2 7	8 27		
LIBOS	7 31	10 9	2 13	8 33		
PARIS	11 33 s.	—	4 21 m.	8 39 soir.		

De Libos à Cahors

PARIS (Aust.)	8 2 s.	10 59 soir.	7 10 m.	
LIBOS.... dép.	7 55 matin.	3 17 soir.	9 9 soir.	
Fumel	8 1 matin.	3 23	9 15 soir.	
Soturac-Touzac	8 11	3 33	9 25	
Duravel	8 18	3 40	9 32	
Puy-l'Evêque	8 25	3 47	9 39	
Prayssac (*Arrêt*)	8 32	3 54	9 46	
Castelfranc	8 39	3 59	9 51	
Luzech	8 50	4 9	10 1	
Parnac	8 58	4 17	10 9	
Douelle (*Arrêt*)	9 3	4 22	10 14	
Mercuès	9 8	4 27	10 19	
CAHORS. — Ar.	9 20	4 39	10 31	

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Aust.)	départ.	8h 5 s.	11h 4	10h 10 m	
St-Denis-les-Martel		5 46 matin.	1 52 soir.	7 37 soir.	
Vayrac		5 54 matin.	2 1 soir.	7 45 soir.	
Bétaille	(arrêt).	5 58	2 5	7 49	
Puybrun		6 6	2 13	7 57	
Bretenoux-Biars		6 18	2 23	8 7	
Port-de-Gagnac		6 25	2 30	8 14	
Laval-de-Cère		6 35	2 38	8 22	
Lamativie		6 55	2 58	8 42	
Siran	(arrêt)	7 11	3 14	8 58	
La Roquebrou		7 26	3 30	9 13	
AURILLAC	arrivée.	8 9	4 11	9 52	

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC	départ..	4h 33 matin.	»	9h 27 matin.	3h 9 soir.
La Roquebrou		5 14 matin.	»	10 7	3 52 soir.
Siran	(arrêt)	5 57	»	10 20	4 5
Lamativie		5 44	»	10 37	4 22
Laval-de-Cère		6 2	»	10 55	4 40
Port-de-Gagnac		6 10	»	11 3	4 48
Bretenoux-Biars		6 19	7 41	11 15	4 58
Puybrun		6 30	8 5 matin.	11 24	5 7
Bétaille	(arrêt).	6 36	»	11 30	5 13
Vayrac		6 41	8 31 matin.	11 36	5 20
St-Denis-les-Martel		6 48	8 42	11 43	5 27
PARIS (Aust.)	arrivée.	»	»	11 23 s.	4 31 m.

Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 5 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 19 soir.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel.

Le Buisson	dép.	»	»	11h 1	3 30	7h 30
Sarlat		7h » matin.	»	12 »	4 40	8 43 soir.
Cazoulès		7 41 matin.	»	12 41	5 24 soir.	9 25
Souillac		8 1	10 30 matin.	12 54	6 2	9 33
Le Pigeon		8 15	11 3 matin.	1 8 soir.	6 17	»
Baladou	Arrêt	8 19	»	1 12	6 21	»
Martel		8 26	11 33	1 20	6 29	»
St-Denis-p.-M.	ar.	8 36	11 50	1 30	6 40	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M.	d..	»	6h 56 matin.	»	12h 10 soir.	7h 47 soir.
Martel		»	7 10 matin.	»	12 24	8 1
Baladou	Arrêt	»	7 16	»	12 30	8 7
Le Pigeon		»	7 21	»	12 35	8 12
Souillac		6h 57 matin.	7 31	8h 5 matin.	1 10	8 45
Cazoulès		6 13	»	8 15 matin.	1 21	8 55
Sarlat		6 53	»	9 17	2 23	9 40
Le Buisson	arr.	»	»	»	3 21	»

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	9 » matin	1 29 soir	8 31 soir
Carsac	9 11 matin	1 44 soir	8 42 soir
Grolejac	9 19	1 54	8 50
St-Cirq-Madelon	9 24	2 1	8 55
Payrignac (arr.)	9 31	—	9 1
GOURDON	9 41	2 18	9 10

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	7 35 matin	11 38 matin	4 50 soir
Payrignac (arr.)	7 44 matin	11 47 matin	— —
St-Cirq-Madelon	7 51	11 54	5 6
Grolejac	7 56	11 59	5 14
Carsac	8 6	12 13 soir	5 28
SARLAT	8 17	12 24 soir	5 42

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

		EXPRESS				EXPRESS	
TOULOUSE	dép.	4h 55 matin.	6h 52 matin.	12h 46 soir.	4h 1 soir.	»	12h 15 matin.
CAPDENAC	arr.	9 55 matin.	10 20 matin.	4 1 soir.	8 49 soir.	»	6 25 matin.
	dép.	10 11	10 35	4 9	9 13	4 35 soir.	7 45
FIGEAC		11 1	10 47	4 21	9 28	4 55 soir.	8 »
Le Pournel		11 45	»	»	9 53	═══	8 22
Assier		12 5 soir.	11 10	4 45	10 7		8 35
Gramat		12 55 soir.	11 29	5 6	10 29	3 56 matin.	9 »
Rocamadour		1 26	11 40	(1)	10 41	»	9 24
Montvalent		2 »	»	5 31	10 58	4 34	9 45
St-Denis-p. Martel	ar.	2 17	12 1 soir.	5 45	11 8	4 49	9 56
	dép.	2 26	12 3 soir.	5 48	11 12	4 57	10 5
Quatre-Routes		2 46	12 12	5 57	11 21	5 22	10 19
Turenne		3 12	»	6 6	11 30	5 49	10 33
BRIVE	ar.	3 59	12 37	6 27	11 55	6 29	11 2
PARIS (Aust.)	ar.	12 50	11 33	4 21 m	8 39 m	»	11 33

1 Ce train ne s'arrête à Rocamadour que du 1er mai au 31 octobre.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

		EXPRESS			EXPRESS	
PARIS (Aust.)	dép.	8h 5 s.	8h 58 s.	11 14 soir.	»	10h 10 m
BRIVE	dép.	4 46 matin.	8 1 matin.	12 53 soir.	»	6 44 soir.
Turenne		»	8 26 matin.	1 18	»	7 7
Quatre-Routes		5 14	8 37	1 28	»	7 15
St-Denis-près-Martel	arr.	5 21	8 45	1 36	»	7 22
	dép.	5 25	8 51	1 42	»	7 25
Montvalent		»	9 4	1 56	»	7 45
Rocamadour		(1)	9 25	2 15	»	7 51
Gramat		6 3	9 41	2 30	»	8 2
Assier		6 23	10 2	2 51	»	8 19
Le Pournel		»	10 12	3 1	»	8 28
FIGEAC		6 48	10 33	3 21	5 13 soir.	8 45
CAPDENAC	arr.	6 59	10 47	3 35	5 26 soir.	8 56
	dép.	7 17	11 5	4 2	»	9 4
TOULOUSE	arr.	10 59 m	3 52 s.	8 28	»	12 13

1 Ce train ne s'arrête à Rocamadour que du 1er mai au 31 octobre.

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép.	7 11 matin.	1 27 soir.	6 47 soir.
Cabessut, halte	7 20 matin.	1 36	6 56 soir.
Arcambal	7 31	1 47	7 6
Vers	7 40	1 56	7 14
Saint-Géry	7 49	2 4	7 22
Conduché	8 2	2 17	7 34
Saint-Cirq, halte	8 9	2 24	7 40
St-Martin-Labouval	8 21	2 33	7 48
Calvignac, halte	8 29	2 41	7 55
Cajarc	8 43	2 55	8 7
Montbrun, halte	8 54	3 6	8 17
Toirac	9 4	3 16	8 26
Lamadeleine	9 17	3 29	8 38
CAPDENAC. — Ar.	9 29	3 41	8 50
PARIS (Aust.)	11 33 s.	4 21 m	8 49 m

De Capdenac à Cahors

PARIS (Aust.)	8 5 s.	8 58 s.	11 14 s.
CAPDENAC. — Dép.	7 23 matin.	11 9 matin.	5 39 soir.
Lamadeleine	7 34 matin.	11 21 matin.	5 51 soir.
Toirac	7 44	11 33	6 3
Montbrun, halte	7 52	11 42	6 12
Cajarc	8 2	11 55	6 24
Calvignac, halte	8 12	12 6	6 35
St-Martin-Labouval	8 20	12 14 soir.	6 44
Saint-Cirq, halte	8 28	12 23	6 53
Conduché	8 34	12 30	7 »
Saint-Géry	8 48	12 45	7 20
Vers	8 53	12 51	7 26
Arcambal	9 1	1 »	7 35
Cabessut, halte	9 11	1 11	7 46
CAHORS. — Ar.	9 19	1 19	7 54